



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 13 :

CONVENTION ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT, LA SOCIETE DALKIA FRANCE ET LE FOURNISSEUR DE GAZ, GDF SUEZ RETENU PAR LE GROUPEMENT DE COMMANDE DES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX D'ENERGIE

Séance ordinaire du 14 Octobre 2014

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 14 Octobre 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Membres présents : 29

Absente : 1

Excusés : 5

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Fabien BARRIER, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Bernadette HIRSCH-WEIL (à Alain MARC), Thierry VALLEIX, (à Didier BLADOU), Pascal APERCE (à Emmanuelle ANGELINI), Nancy TRAORE (à Grégoire REYDIT), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Monique SOULAT)

Absente : Gloria QUETGLAS

Secrétaire : Monique SOULAT

DOSSIER N° 13 : CONVENTION ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT, LA SOCIETE DALKIA FRANCE ET LE FOURNISSEUR DE GAZ, GDF SUEZ RETENU PAR LE GROUPEMENT DE COMMANDE DES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX D'ENERGIE

RAPPORTEUR : Bernard JUNCA

La Ville du Bouscat est titulaire de contrats de fourniture de gaz naturel pour l'alimentation de l'ensemble des bâtiments communaux avec la société de Gaz de Bordeaux.

Par délibération du 10 février 2009, la ville a souscrit un contrat d'exploitation des installations thermiques et de climatisation, dans le cadre d'un marché de type "Marché de Température avec Intéressement" pour le chauffage des bâtiments principaux, d'un "Marché à forfait avec intéressement pour la piscine municipale" et un marché « Prestation et Forfait » pour les bâtiments secondaires. L'échéance du Marché confié à la société Dalkia est prévue au 31 décembre 2016.

Suite à l'obligation réglementaire prévue par le Code de l'Energie, art L331-4 et L 441-5, la collectivité doit recourir aux procédures prévues par le Code des Marchés Publics afin de sélectionner un prestataire pour les sites consommant plus de 200 000kWh/an avant le 1^{er} Janvier 2015. La ville du Bouscat, pour ce faire, a délibéré le 8 avril 2014 pour adhérer au groupement de commande des Syndicats Départementaux d'Energies.

Le contrat d'exploitation des installations thermiques souscrit avec la société Dalkia le 1^{er} Mars 2009 était accompagné d'une convention visée à la même date, entre la Ville, la société de Gaz de Bordeaux et la société Dalkia afin de mandater la société Dalkia pour gérer les contrats de fourniture de gaz naturel conclu avec la société de gaz de Bordeaux pour les bâtiments communaux (cf convention et liste des bâtiments en annexe).

Afin de pérenniser le principe de gestion des contrats de fourniture par la société Dalkia pour le compte de la Ville, une nouvelle convention avec le fournisseur d'énergie retenu par le groupement de commande devra être conclue avant le 1^{er} janvier 2015.

Il est donc proposé de signer une convention avec la société Dalkia et la société GDF Suez.

VU La délibération du du 10 février 2009 et le contrat d'exploration des installations thermiques du 1er mars 2009,

VU la convention tripartite du 1^{er} mars 2009 entre la Ville du Bouscat , la société Dalkia et la société de Gaz de Bordeaux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de conclure une nouvelle convention entre la Ville la société Dalkia et le futur fournisseur d'Energie avant le 1^{er} janvier 2015,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

30 voix POUR

4 ABSTENTIONS (M. CATARD, M. BROQUAIRE, MME LAYAN, M. ALVAREZ)

Article unique :

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à viser la future convention avec la société Dalkia et le futur prestataire de fourniture d'énergie, GDF Suez, dans les termes similaires à celle actuellement en cours.

Fait et délibéré le 14 Octobre 2014

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a small flourish at the end.

Patrick BOBET

